



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ASSURER LA CAPACITÉ FUTURE DU CANADA EN MATIÈRE D'AVIONS DE CHASSE

Rapport du Comité permanent des comptes publics

John Williamson, président

**FÉVRIER 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

ASSURER LA CAPACITÉ FUTURE DU CANADA EN MATIÈRE D'AVIONS DE CHASSE

Rapport du Comité permanent des comptes publics

**Le président
John Williamson**

FÉVRIER 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Sébastien Lemire

MEMBRES

Gérard Deltell

Kristina Tesser Derksen

Ned Kuruc

Stephanie Kusie

Ron McKinnon

Tom Osborne

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Anthony Housefather

William Stevenson

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Natalie Jeanneault

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Joëlle Malo, analyste

Dillan Theckedath, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité a étudié Rapport 2, Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse, 2025 — Rapports 1 à 4 de la vérificatrice générale du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



ASSURER LA CAPACITÉ FUTURE DU CANADA EN MATIÈRE D'AVIONS DE CHASSE

PRINCIPAUX FAITS ET CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

- L'accord concernant les avions de chasse CF-35A vise l'acquisition d'appareils ainsi que de l'équipement, de l'armement, de l'infrastructure, des technologies de l'information, de la formation et du soutien logiciel associés. La pleine capacité opérationnelle est prévue pour 2033–2034. De nouvelles installations pour escadrons de chasse sont en construction à Cold Lake (Alberta) et à Bagotville (Québec).
- Avant l'annonce de l'acquisition de cet avion, la Défense nationale avait consacré environ 1 milliard de dollars à sa participation, en tant que partenaire, au Programme d'avions de combat interarmées, qui regroupe huit pays, soit les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Danemark, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni. Le protocole d'entente sur la production, le soutien et le développement subséquent dans le cadre du Programme d'avions de combat interarmées est une entente-cadre entre les huit partenaires qui établit les modalités de leur collaboration et de l'éventuelle acquisition d'avions F-35.
- En date du 31 mars 2025, la Défense nationale s'était engagée à verser 935 millions de dollars au gouvernement américain pour la production des quatre premiers avions et la fourniture d'articles à long délai de livraison nécessaires à la production de huit autres avions. Sur ces 935 millions de dollars, 197 millions avaient déjà été versés. Le Ministère avait également consacré 516 millions de dollars supplémentaires au projet, dont 270 millions pour la conception de l'infrastructure et la préparation des sites.
- Le bureau du Programme d'avions de combat interarmées a mené des évaluations initiales de l'état de préparation des plans du Canada, notamment des examens de la conception des installations. Ces évaluations ont révélé des problèmes importants, tels que le manque de personnel d'ingénierie au Ministère pour assurer l'entretien du matériel de soutien des CF-18 Hornet et des CF-35A pendant la transition.



- L'approche adoptée par la Défense nationale pour gérer les risques associés au Projet de capacité future en matière d'avions de chasse présentait des faiblesses : il y manquait des plans d'urgence solides ainsi que des mesures proactives qui permettraient de réduire au minimum l'impact d'éventuelles menaces¹.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ET DES ÉCHÉANCES CONNEXES

Tableau 1 — Sommaire des recommandations du Comité et des échéances connexes

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 1	Le ministère de la Défense nationale doit présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'avancement concernant A) l'achèvement du recensement et de l'évaluation des risques pesant sur le Projet de capacité future en matière d'avions de chasse; B) la mise au point de mesures d'atténuation des risques claires et précises; et C) l'évaluation de l'efficacité de ces mesures.	30 juin 2026.
Recommandation 2	Le ministère de la Défense nationale doit fournir au Comité A) un rapport d'avancement décrivant les mesures immédiates prises pour achever tous les plans et calendriers du projet de mise en service des appareils CF-35A et pour mettre ceux-ci en œuvre rapidement; B) une mise à jour annuelle et ce, pendant toute la durée de la 45 ^e législature.	30 juin 2026.
Recommandation 3	Le ministère de la Défense nationale doit présenter au Comité un rapport provisoire pour expliquer comment il réexaminera l'estimation des coûts du Projet de capacité future en matière d'avions de chasse au moins une fois l'an et rectifiera les montants au besoin afin de disposer de renseignements à jour et exacts pour la prise de décision.	30 juin 2026.

¹ Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse, rapport n° 2 des rapports de la vérificatrice générale du Canada 2025, [Survol](#).

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 4	Le ministère de la Défense nationale doit présenter au Comité un rapport d'étape sur la façon dont il inclura tous les éléments requis pour atteindre la pleine capacité opérationnelle lorsqu'il rendra compte publiquement des coûts estimatifs de la mise en service des appareils CF-35A.	30 juin 2026.
Recommandation 5	Le ministère de la Défense nationale doit présenter au Comité la nouvelle estimation des coûts du Projet de capacité future en matière d'avions de chasse tenant compte des commentaires de la Vérificatrice générale du Canada.	30 juin 2026.

CONTEXTE

Dans le cadre de la politique de défense du Canada, le gouvernement fédéral s'est engagé à acquérir 88 nouveaux avions de chasse de conception avancée afin de remplacer la flotte vieillissante de CF-18 Hornet de l'Aviation royale canadienne. En décembre 2022, il a conclu une entente avec le gouvernement des États-Unis concernant l'acquisition d'appareils F-35A, que le Canada désigne sous le nom de « CF-35A » (car il s'agit du modèle « A »)².

La Défense nationale gère le Projet de capacité future en matière d'avions de chasse (PCFAC, dont le coût était initialement évalué à 19 milliards de dollars). Le projet vise « l'acquisition de 88 avions de chasse ainsi que de l'équipement, de l'armement, de l'infrastructure, des technologies de l'information, de la formation et du soutien logiciel associés³ ».

Le Programme d'avions de combat interarmées F-35 (ACI) englobe la conception, la production et l'entretien continu d'un avion de chasse furtif polyvalent. Le Canada est l'un des huit pays partenaires de ce programme et le dernier à s'engager à acquérir des appareils F-35. Le protocole d'entente sur la production, le soutien et le développement subséquent, établi dans le cadre de ce programme, est une entente-cadre qui définit les modalités de la collaboration entre les partenaires et de leur éventuelle acquisition d'avions F-35. Avant de décider d'acquérir ces avions et d'en faire l'annonce, la Défense

2 BVG, [Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse](#), rapport n° 2 des rapports de la vérificatrice générale du Canada 2025, paragr. 2.1 et 2.2.

3 *Ibid.*, paragr. 2.3.



nationale avait déjà consacré environ 1 milliard de dollars à sa participation, en tant que partenaire, au programme d'ACI de 1997 à 2023⁴.

Or, avant même la livraison du premier appareil au Canada, un ensemble d'activités doivent être menées pour assurer la mise en service réussie des CF-35A. Notamment, le bureau du programme d'ACI doit confirmer que les exigences concernant la livraison et l'exploitation de l'appareil sont respectées. Si des lacunes sont décelées, la Défense nationale doit établir et mettre en œuvre des plans pour y remédier⁵.

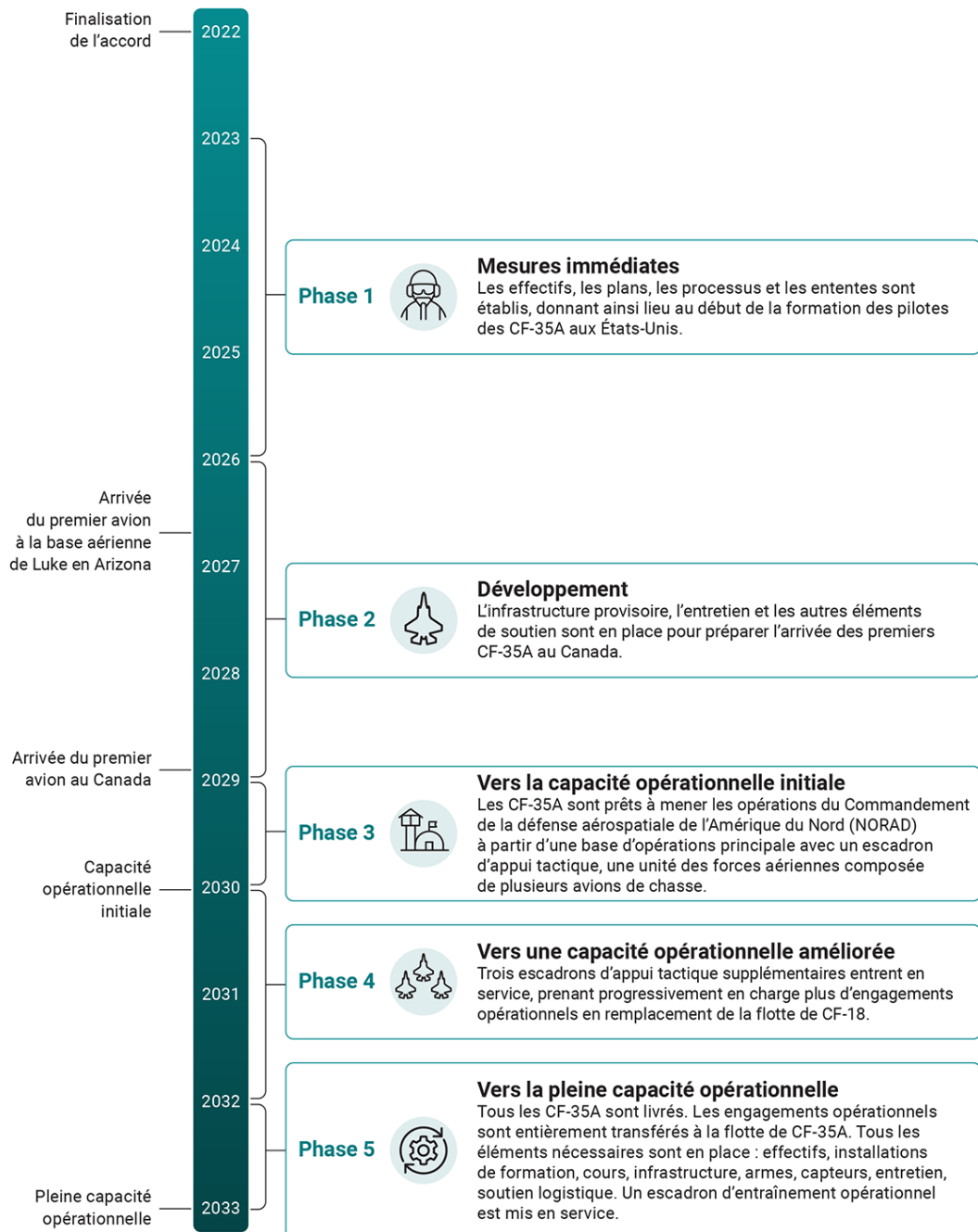
Le PCFAC est divisé en cinq phases de mise en œuvre comprenant chacune diverses étapes clés (voir la pièce 1) visant à mettre en service les CF-35A au Canada. Ceux-ci remplaceront la flotte de CF-18 Hornet actuellement en service, qui sera graduellement mise hors service entre 2025 et 2032. L'Aviation royale canadienne exploite des avions de chasse sur deux bases d'opérations principales situées à Cold Lake (Alberta) et à Bagotville (Québec), et mène aussi des opérations de soutien à d'autres emplacements⁶.

4 *Ibid.*, paragr. 2.5.

5 *Ibid.*, paragr. 2.7.

6 *Ibid.*, paragr. 2.15 à 2.17.

Figure 1 — Calendrier de mise en œuvre du Projet de capacité future en matière d'avions de chasse



Source : Bureau du vérificateur général du Canada, [Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse](#), rapport n° 2 des rapports de la vérificatrice générale du Canada 2025, pièce 2.2.



Tableau 2 — Résumé de certains des rôles et responsabilités exercés par le gouvernement fédéral pour assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse

Défense nationale	Regroupe les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale (MDN). Est chargée du respect des engagements du Canada envers le NORAD et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN); elle gère la mise en place de l'équipement, de l'infrastructure et des services pour le Projet de capacité future en matière d'avions de chasse, ainsi que l'entretien continu de ses appareils. Est également chargée, en ce qui concerne les futurs avions de chasse du Canada, d'améliorer le contrôle aérien et la capacité d'attaque aérienne des Forces armées canadiennes.
Construction de Défense Canada	Assure la passation et la gestion des contrats d'infrastructure de la Défense; son mandat principal consiste à répondre aux besoins du MDN et des Forces armées canadiennes en matière d'infrastructure, de biens immobiliers et d'environnement en agissant à titre d'autorité contractante principale pour l'infrastructure de la Défense nationale. Gère les contrats et fournit d'autres produits et services immobiliers à valeur ajoutée. Elle conclut des contrats pour la conception, le développement et la construction de l'infrastructure liée au Projet de capacité future en matière d'avions de chasse.
Services publics et Approvisionnement Canada	Agit à titre d'autorité contractante pour l'acquisition des avions de chasse et est responsable des processus d'approvisionnement à l'appui du Projet. Est aussi responsable de l'acquisition de l'armement, soit au moyen d'un accord conclu avec le gouvernement américain dans le cadre du programme de ventes militaires étrangères, soit directement auprès des vendeurs.

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de renseignements tirés de Bureau du vérificateur général du Canada, [Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse](#), rapport n° 2 des rapports de la vérificatrice générale du Canada 2025, paragr. 2.8 à 2.10.

En 2018, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a publié un audit de performance intitulé « [Rapport 3 — La force aérienne de combat du Canada — Défense nationale](#) », qui a révélé que le Ministère n'était pas en mesure de répondre à sa nouvelle exigence relative à la force de chasse du Canada et qu'il n'avait pas de plan pour moderniser la capacité de combat des CF-18, même si ces aéronefs étaient censés rester opérationnels jusqu'en 2032.

En 2025, le BVG a publié un audit visant à déterminer si « la Défense nationale avait élaboré des plans pour la mise en service des appareils CF-35A et réalisé des progrès à

cet égard de manière à réaliser le Projet de capacité en matière d'avions de chasse conformément aux délais et aux budgets prévus, à permettre au gouvernement de respecter ses engagements opérationnels envers le NORAD et l'OTAN et à défendre la souveraineté du Canada⁷ ». (Le présent rapport se concentre sur l'audit de 2025.)

Le 7 octobre 2025, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le Comité) a tenu une audience sur cet audit, à laquelle ont pris part :

- BVG — Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, et Nicolas Swales, directeur principal.
- Défense nationale — Stefanie Beck, sous-ministre; lieutenant-générale Jamie Speiser-Blanchet, commandante, Aviation royale canadienne; Heather Sheehy, sous-ministre adjointe, Matériels; Peter Hammerschmidt, sous-ministre adjoint, Infrastructure et environnement.
- SPAC — Paula Folkes, sous-ministre adjointe déléguée, Direction générale de l'approvisionnement maritime et de défense⁸.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Des retards et des risques importants pourraient compromettre la mise en service des CF-35A dans les délais prévus

Le BVG a constaté que la construction des installations pour escadrons de chasse à Cold Lake et à Bagotville accusait un retard de plus de trois ans par rapport au calendrier prévu⁹. En juin 2024, le bureau du programme d'ACI a évalué l'avancement du plan d'exploitation temporaire en place pour accueillir le premier avion à Cold Lake en décembre 2028. À l'issue de cette évaluation, la cote « ROUGE » a été attribuée, ce qui signifie qu'il restait d'importants problèmes à régler nécessitant l'intervention de la haute direction¹⁰.

7 *Ibid.*, paragr. 2.11.

8 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 45^e législature, 7 octobre 2025, [Réunion n° 8](#).

9 BVG, [Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse](#), rapport n° 2 des rapports de la vérificatrice générale du Canada 2025, paragr. 2.19.

10 *Ibid.*, paragr. 2.23.



En outre, la pénurie de pilotes qualifiés constituait un risque réel pour la transition des CF-18 aux CF-35A. Dans son rapport d'audit de 2018, le BVG avait souligné que la pénurie de pilotes était, pour la Défense nationale, le principal obstacle au respect des exigences opérationnelles des CF-18. La pénurie de pilotes n'était toujours pas réglée au moment du nouvel audit, et l'Aviation royale canadienne aura besoin de plus de pilotes formés pour rendre la nouvelle flotte de CF-35A pleinement opérationnelle¹¹.

Enfin, le BVG a constaté que l'approche de la Défense nationale quant à la gestion des risques liés au PCFAC était réactive : la Défense nationale avait établi des plans d'atténuation visant à réduire au minimum l'effet des risques lorsqu'ils se concrétisaient, plutôt que de prendre des mesures proactives pour éviter que les menaces ne se concrétisent ou de mettre en place des plans d'urgence¹².

Le BVG a donc recommandé que la Défense nationale « [achève] l'identification et l'évaluation des risques auxquels pourrait faire face le [PCFAC], met[te] au point des mesures d'atténuation des risques claires et précises, et évalu[e] l'efficacité de ces mesures¹³ ».

Dans son Plan d'action détaillé, le Ministère a indiqué qu'un plan d'action actualisé, reflétant le processus mis à jour, a été approuvé en janvier 2025, et que le Conseil supérieur de révision serait informé de l'évolution des risques lors de la réunion prévue en septembre 2025¹⁴.

À l'audience, la sous-ministre de Défense nationale, Stefanie Beck, a déclaré ce qui suit :

Je pense que la vérificatrice générale a tout à fait raison. Le [M]inistère a toujours été très peu enclin à prendre des risques en adoptant une approche très prudente aux fins de la prise de décisions et de la détermination de ses dépenses. Cette attitude est en grande partie attribuable aux contraintes en matière de ressources qui limitent les capacités opérationnelles du [M]inistère. Il n'y a pas assez de personnel et pas assez d'argent.

Mais les choses ont changé et il nous a fallu modifier considérablement la façon dont nous évaluons et gérons les risques, puis la manière dont nous nous y prenons pour atténuer ces différents risques.

11 *Ibid.*, paragr. 2.25.

12 *Ibid.*, paragr. 2.29.

13 *Ibid.*, paragr. 2.32.

14 Défense nationale, [Plan d'action détaillé](#), p. 1.

[...]

À cette fin, nous ne nous en remettons pas seulement à nos partenaires existants. Par exemple, la création de la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense va nous aider à gérer ce genre de risques et à mettre en œuvre les projets et les programmes beaucoup plus rapidement que nous avons pu le faire jusqu'à présent¹⁵.

Au sujet de la pénurie de pilotes, la lieutenant-générale Jamie Speiser-Blanchet, de l'ARC, a expliqué ce qui suit :

Nous avons mis en place un certain nombre de mesures, car il est bien connu que nous manquons de personnel. Comme on l'a déjà mentionné et souligné, la force de chasse souffre notamment d'une pénurie de pilotes et d'un nombre insuffisant de techniciens. Nous avons donc lancé de nombreuses initiatives, mais il n'existe pas d'approche universelle qui permettra de tout régler. Cependant, nous observons des progrès au niveau des effectifs, qui sont à la hausse.

Par exemple, nous avons procédé à l'enrôlement proactif de pilotes qualifiés et nous avons réussi à convaincre certains pilotes qui avaient pris leur retraite de réintégrer l'Aviation royale canadienne.

[...]

En ce qui concerne les niveaux de dotation, depuis le dernier rapport que nous avons fait parvenir au Comité en juin dernier, le niveau de dotation des pilotes de chasse a augmenté pour atteindre 70,5 % de son niveau antérieur. Avant cela, il atteignait 66 %, ce qui représente une amélioration que nous devons absolument conserver.

Dans le cas de notre personnel d'entretien des aéronefs, nous atteignons 86 %, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à juin dernier. Un grand nombre de ces efforts, menés de concert, visent non seulement à attirer de nouveaux membres, mais aussi, dans de nombreux cas, à retenir les membres expérimentés dans lesquels nous avons tant investi, notamment en ce qui concerne les avions de chasse¹⁶.

Au sujet de l'analyse par le gouvernement actuel du contrat concernant les CF-35A, Stefanie Beck a expliqué ce qui suit :

Notre rôle pendant l'examen, c'est de fournir des faits. Par exemple, nous transmettons des renseignements à propos de l'avancement du projet, à propos d'où nous en sommes en ce qui concerne les achats et les articles à long délai de livraison, à propos des coûts

15 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 45^e législature, 7 octobre 2025, [Réunion n° 8](#), 1720.

16 *Ibid.*, 1620.



que nous prévoyons ou à propos des répercussions des changements mondiaux et des moyens de les mitiger.

Ce n'est pas vraiment à nous de vérifier s'il y a d'autres options qui pourraient fonctionner. Notre rôle, c'est vraiment de communiquer ce que nous savons, et le gouvernement va baser ses décisions là-dessus.

[...]

Nous avons pour directive de poursuivre le contrat, le protocole d'entente et les arrangements prévus jusqu'à nouvel ordre. Nous déployons donc tous les efforts en ce sens et nous nous assurons d'avoir l'infrastructure, les pilotes et la formation nécessaires en place avant l'arrivée des avions F-35.¹⁷

Au sujet de l'achat d'avions américains et de la présence des États-Unis dans le processus d'achat, la sous-ministre a expliqué ce qui suit :

Comme vous le savez, d'habitude, nos projets en cours datent de plusieurs mois, voire de plusieurs années. Il est donc tout à fait normal qu'il y ait des annonces après l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement. Je tiens à mentionner les grandes décisions que nous avons prises dernièrement, y compris celle concernant le radar transhorizon, que nous venons d'acheter de BAE Systems Australia. Il s'agit d'un énorme investissement pour l'avenir du Canada et la protection de notre souveraineté.

Par ailleurs, nous avons un autre énorme projet, soit l'achat de destroyers qui seront construits par le chantier Irving, au Canada. Il y a aussi les sous-marins, qui ne viendront certainement pas des États-Unis. Nous pivotons donc déjà vers d'autres pays que les États-Unis. Toutefois, ça ne veut pas dire que nous n'achèterons plus rien des Américains, parce qu'ils font de bons produits. J'ajouterais que la plupart des exportations de l'industrie de la défense au Canada sont destinées aux États-Unis¹⁸.

Malgré ce qui précède, le Comité formule tout de même la recommandation suivante :

Recommandation 1

Que, d'ici le 30 juin 2026, le ministère de la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'avancement concernant A) l'achèvement du recensement et de l'évaluation des risques pesant sur le Projet de capacité future en matière d'avions de chasse; B) la mise au point de mesures d'atténuation des risques claires et précises; et C) l'évaluation de l'efficacité de ces mesures.

17 *Ibid.*, 1605 et 1630.

18 *Ibid.*, 1605.

Plans incomplets et mise en œuvre lente

Le BVG a constaté que les plans visant la mise en service des appareils CF-35A n'étaient pas encore entièrement élaborés ou mis en œuvre et que l'exécution de certains de leurs aspects était lente. La Défense nationale travaillait à l'élaboration d'un calendrier principal intégré pour la transition des CF-18 aux CF-35A; toutefois, au moment de l'audit, il n'était pas encore terminé et n'était pas assez détaillé pour donner une vue d'ensemble intégrée du Projet¹⁹.

En outre, les progrès réalisés par rapport à certains aspects du plan directeur de mise en œuvre étaient lents : par exemple, 47 des 246 postes permanents à pourvoir dans les domaines de la planification des missions, de la logistique et de la sécurité devaient être pourvus avant le 1er septembre 2024, mais seulement 14 (de ces 47 postes) l'avaient été²⁰.

Par conséquent, le BVG a recommandé que la Défense nationale « [agisse] immédiatement afin d'achever les plans et échéanciers du projet de mise en service des appareils CF-35A et les met[te] en œuvre rapidement²¹ ».

Dans son plan d'action, le Ministère s'est engagé, d'une part, à mettre à jour le plan directeur de mise en œuvre afin d'y inclure tous les éléments connus et définitifs de la transition vers les CF-35A et de lui associer un calendrier directeur intégré bien défini, et, d'autre part, à présenter aux conseils de gouvernance compétents tout écart majeur par rapport au calendrier de référence (approuvé), et ce, d'ici la fin novembre 2025²².

Lors de l'audience, en réponse à une question à ce sujet, la lieutenant-générale Speiser-Blanchet a indiqué ce qui suit :

En collaboration avec le Projet de capacité future en matière d'avions-chasseurs et le bureau du Projet, nous veillons à ce que les plans de mise en œuvre soient continuellement vérifiés et mis à jour. L'un des plans les plus importants à cet égard, comme l'a mentionné la vérificatrice générale dans son rapport, est le plan directeur de mise en œuvre.

19 BVG, [Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse](#), rapport n° 2 des rapports de la vérificatrice générale du Canada 2025, paragr. 2.33 et 2.34.

20 *Ibid.*, paragr. 2.36.

21 *Ibid.*, paragr. 2.37.

22 Défense nationale, [Plan d'action détaillé](#), p. 1.



Il s'agit du document et de l'entité qui guident l'Aviation royale canadienne, en collaboration avec nos autres partenaires et collègues, afin de s'assurer que tous les éléments sont en place.

Nous disposons également d'un groupe de travail sur la mise en service opérationnelle des chasseurs. Il s'agit d'une structure de gouvernance qui se réunit régulièrement et qui comprend également plusieurs sous-groupes de travail. En fait, il y a 13 sous-groupes, car ils examinent tous des éléments différents, des systèmes d'information aux infrastructures en passant par la sécurité et la formation. Il est important que le groupe de travail sur la mise en service opérationnelle des chasseurs maintienne la cohésion nécessaire pour nous assurer que tous les éléments progressent et que des suivis et des vérifications sont régulièrement effectués, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan directeur de mise en œuvre.

Nous examinons donc tout cela. C'est un document évolutif, car les conditions changent rapidement, et nous nous engageons à le mettre à jour aussi souvent que possible. C'est le document d'orientation qui nous aide à atteindre les objectifs que vous avez fixés²³.

Par conséquent, le Comité formule la recommandation suivante :

Recommandation 2

Que, d'ici le 30 juin 2026, le ministère de la Défense nationale fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes A) un rapport d'avancement décrivant les mesures immédiates prises pour achever tous les plans et calendriers du projet de mise en service des appareils CF-35A et pour mettre ceux-ci en œuvre rapidement; B) une mise à jour annuelle et ce, pendant toute la durée de la 45^e législature.

Hausse importante des coûts d'acquisition estimatifs

Le BVG a constaté que les coûts estimatifs du PCFAC avaient augmenté de 46 % entre 2022 et 2024, soit une augmentation de 8,7 milliards de dollars. En janvier 2023, le gouvernement avait annoncé que les coûts d'acquisition étaient évalués à 19,0 milliards de dollars, selon un exercice d'établissement des coûts datant de 2022. Le BVG a également examiné les plus récentes estimations de la Défense nationale, qui indiquent que les coûts devraient maintenant s'élever à 27,7 milliards de dollars²⁴.

23 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 45^e législature, 7 octobre 2025, [Réunion n° 8](#), 1615.

24 BVG, [Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse](#), rapport n° 2 des rapports de la vérificatrice générale du Canada 2025, paragr. 2.39.

Le BVG a déterminé que les estimations faites par la Défense nationale en 2022 reposaient sur des données obsolètes à l'époque. L'information utilisée pour effectuer ces estimations avait été recueillie au cours du processus concurrentiel d'acquisition des CF-35A de 2019. Qui plus est, le Ministère n'utilisait pas les estimations annuelles de 2022 produites par le bureau du programme d'ACI, qui étaient plus à jour²⁵.

En plus des augmentations de coûts que la vérificatrice générale a constatées comme étant sous le contrôle du ministère dans son témoignage, le BVG a aussi constaté que la hausse des coûts, désormais estimés par le Ministère à 27,7 milliards de dollars, était attribuable en grande partie à des facteurs mondiaux, à savoir :

- l'inflation;
- les variations du cours des devises étrangères;
- la hausse de la demande de munitions dans le monde²⁶.

Par conséquent, le BVG a recommandé que la Défense nationale « réexamin[e] l'estimation des coûts du Projet de capacité future en matière d'avions de chasse au moins une fois l'an et rectifi[e] les montants au besoin afin de disposer de renseignements à jour et exacts pour la prise de décision²⁷ ».

Dans son plan d'action, le Ministère a présenté les étapes clés suivantes, qu'il se proposait de réaliser d'ici novembre 2025 :

- Le sous-ministre adjoint (Matériels) suivra l'évolution de l'estimation annuelle des coûts (ACE) du F-35 et rendra compte à la gouvernance des tendances importantes anticipées, le cas échéant;
- Le sous-ministre adjoint (Finances) mettra à jour son modèle de coûts du PCFAC avec les nouvelles informations dès qu'elles seront disponibles;
- Des mises à jour seront fournies au Comité de surveillance des directeurs généraux;

25 *Ibid.*, paragr. 2.40.

26 *Ibid.*, paragr. 2.42.

27 *Ibid.*, paragr. 2.46.



- Des mises à jour seront présentées lors de la réunion prévue du Conseil d'examen supérieur²⁸.

À l'audience, Stefanie Beck a déclaré ce qui suit :

Je pense que cela rejoint les propos de la vérificatrice générale : nous devons revoir nos chiffres régulièrement et bien expliquer à Services publics et Approvisionnement Canada et au Conseil du Trésor ce qu'ils signifient. Je dirais qu'un suivi annuel ne suffit pas. La vérificatrice générale a été généreuse de le proposer. Nous devrions le faire bien plus souvent, pour que tout le monde soit informé advenant une variation importante²⁹.

La sous-ministre adjointe déléguée de la Direction générale de l'approvisionnement maritime et de défense à SPAC, Paula Folkes, a expliqué que ce n'est qu'après avoir officiellement décidé d'acquérir des appareils que l'on peut obtenir une grande partie de l'information sur l'infrastructure (et les autres exigences très complexes), laquelle permet d'estimer plus précisément les coûts³⁰. Elle a également ajouté ce qui suit :

Il y a une chose que je trouve difficile. Je pense que personne ici ne s'était imaginé qu'autant de guerres régionales ainsi qu'une guerre en Europe feraient rage en 2025. Ce contexte géopolitique était difficile à prévoir. Je pense que nous devons nous améliorer sur ce plan et faire des prévisions budgétaires en fonction des pires scénarios plutôt que de scénarios raisonnables, car le monde change. En fait, une bonne partie de l'augmentation des coûts et des changements découle de la prolifération et de l'évolution rapides de la menace. Nous devons atteindre l'objectif de surpassement afin de pouvoir ramener nos militaires au pays, comme la lieutenant-générale Speiser-Blanchet, et continuer d'entreprendre les missions que nous confie le gouvernement canadien³¹.

Par conséquent, le Comité formule la recommandation suivante :

Recommandation 3

Que, d'ici le 30 juin 2026, le ministère de la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport provisoire pour expliquer comment il réexaminera l'estimation des coûts du Projet de capacité

28 Défense nationale, [Plan d'action détaillé](#), p. 1.

29 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 45^e législature, 7 octobre 2025, [Réunion n° 8](#), 1600.

30 *Ibid.*, 1640.

31 *Ibid.*, 1650.

future en matière d'avions de chasse au moins une fois l'an et rectifiera les montants au besoin afin de disposer de renseignements à jour et exacts pour la prise de décision.

Éléments supplémentaires nécessaires pour la mise en service des CF-35A

Le BVG a conclu que la portée du PCFAC, telle qu'elle a été définie initialement, n'était pas suffisante à elle seule pour que la flotte de CF-35A soit pleinement opérationnelle, car il y manquait des éléments essentiels. Ainsi, le coût pour atteindre la pleine capacité opérationnelle sera supérieur d'au moins 5,5 milliards de dollars par rapport au coût estimé à 27,7 milliards de dollars par la Défense nationale en 2024³².

Dans le cadre du PCFAC, la Défense nationale a réalisé des évaluations et des analyses entre 2018 et 2022 afin de déterminer la portée de l'infrastructure nécessaire pour assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse à l'échelle du pays. Le projet prévoyait la construction de deux installations pour escadrons de chasse aux deux bases d'opérations principales de Cold Lake et de Bagotville, mais les évaluations et les analyses ont révélé qu'il faudrait beaucoup plus d'infrastructures que ce qu'on avait initialement pensé ou budgété dans le cadre du PCFAC. Le Ministère a donc mis en place « en 2022 un autre projet, le Projet d'infrastructure pour les chasseurs de défense du Canada, dont le coût est estimé à 7 milliards de dollars. Ce projet a été lancé dans le cadre de l'initiative élargie de modernisation du NORAD³³. »

Enfin, le BVG a constaté que les armes requises ne seraient pas toutes achetées dans le cadre du PCFAC. La Défense nationale était certes « chargée de définir le type et les quantités d'armes nécessaires pour les CF-35A, mais elle ne prévoyait acquérir, dans le cadre du Projet, qu'une partie des armes nécessaires pour atteindre la pleine capacité opérationnelle en 2033–2034. Des missiles, dont le coût est estimé à 1,5 milliard de dollars supplémentaires, étaient également nécessaires pour rendre les CF-35A pleinement opérationnels pour cette date. Ils devaient être achetés dans le cadre d'autres projets d'acquisition d'armement aérien perfectionné. Nous avons toutefois constaté que certains de ces missiles pourraient être utilisés par les CF-18 au cours de la période de transition³⁴. »

32 BVG, [Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse](#), rapport n° 2 des rapports de la vérificatrice générale du Canada 2025, paragr. 2.47.

33 *Ibid.*, paragr. 2.48.

34 *Ibid.*, paragr. 2.50.



Le BVG a donc recommandé qu'« [a]u moment de rendre compte publiquement des coûts estimatifs de la mise en service des appareils CF-35A, la Défense nationale [inclue] tous les éléments requis pour atteindre la pleine capacité opérationnelle³⁵ ».

Dans son plan d'action, le Ministère a indiqué que des estimations de coûts complètes pour tous les éléments du PCFAC et des projets connexes (p. ex. l'Infrastructure des chasseurs pour la défense du Canada) seront tenues à jour conformément aux pratiques exemplaires et aux politiques. La Défense nationale maintiendra la transparence en fournissant des estimations de coûts actualisées au public par l'intermédiaire des mécanismes de reddition de comptes existants (Plan ministériel, comités permanents de la Chambre des communes, processus budgétaire, etc.), tout en respectant la discrétion commerciale³⁶.

Par conséquent, le Comité formule la recommandation suivante :

Recommandation 4

Que, d'ici le 30 juin 2026, le ministère de la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur la façon dont il inclura tous les éléments requis pour atteindre la pleine capacité opérationnelle lorsqu'il rendra compte publiquement des coûts estimatifs de la mise en service des appareils CF-35A.

Recommandation 5

Que, d'ici le 30 juin 2026, le ministère de la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes la nouvelle estimation des coûts du Projet de capacité future en matière d'avions de chasse tenant compte des commentaires de la Vérificatrice générale du Canada.

CONCLUSION

Le Comité conclut que la Défense nationale n'avait pas encore élaboré tous les plans de mise en service des appareils CF-35A. En outre, les progrès réalisés par rapport à certains aspects des plans sont lents, et les coûts estimatifs avaient beaucoup augmenté. Il y a donc de sérieux risques que le projet de capacité future en matière d'avions de chasse ne soit pas réalisé dans le respect des délais et du budget prévus et qu'il ne permette pas au gouvernement de remplir ses engagements opérationnels.

35 *Ibid.*, paragr. 2.51.

36 Défense nationale, [Plan d'action détaillé](#), p. 2.

Dans le présent rapport, le Comité formule quatre recommandations afin d'aider le Ministère dans ses efforts pour doter le Canada de sa future force aérienne de combat.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Bureau du vérificateur général Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada Nicholas Swales, directeur principal	2025/10/07	8
Ministère de la Défense nationale Stefanie Beck, sous-ministre Peter Hammerschmidt, sous-ministre adjoint, Infrastructure et environnement Heather Sheehy, sous-ministre adjointe, Matériels Lgén Jamie Speiser-Blanchet, commandant de l'aviation royale canadienne	2025/10/07	8
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Paula Folkes, sous-ministre adjointe déléguée	2025/10/07	8

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} [8](#), [19](#) et [23](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
John Williamson

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS

Le Bureau de la Vérificatrice générale a publié le 10 juin 2025 un rapport intitulé « Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse ». Le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes a tenu une rencontre le 7 octobre 2025.

Pour le Bloc Québécois, dans le contexte des relations avec les États-Unis et la remise en question de ce contrat, il était important d'ajouter des recommandations importantes sur ce sujet.

Rappelons que, en décembre 2022, une entente initialement évaluée à 19 milliards de dollars pour l'achat de 88 avions de chasse F-35A a été conclu avec le gouvernement des États-Unis.

Une analyse de coûts-bénéfices

La révision de l'achat des F-35 devait être terminée en 2025. Cependant, au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement n'avait toujours pas rendu sa décision dans cet important contrat estimé à 27 milliards de dollars selon le Bureau de la Vérificatrice générale.

Pourtant, alors que le gouvernement Carney disait évaluer sa stratégie, la sous-ministre de la Défense Nationale, Stefanie Beck, affirmait devant le comité :

Notre rôle pendant l'examen, c'est de fournir des faits. Par exemple, nous transmettons des renseignements à propos de l'avancement du projet, à propos d'où nous en sommes en ce qui concerne les achats et les articles à long délai de livraison, à propos des coûts que nous prévoyons ou à propos des répercussions des changements mondiaux et des moyens de les mitiger.

Ce n'est pas vraiment à nous de vérifier s'il y a d'autres options qui pourraient fonctionner. Notre rôle, c'est vraiment de communiquer ce que nous savons, et le gouvernement va baser ses décisions là-dessus.¹

et

Nous avons pour directive de poursuivre le contrat, le protocole d'entente et les arrangements prévus jusqu'à nouvel ordre. Nous déployons donc tous les efforts en ce sens et nous nous assurons d'avoir l'infrastructure, les pilotes et la formation nécessaires en place avant l'arrivée des avions F-35.²

Ces déclarations demandent donc au gouvernement de faire preuve de transparence dans ce domaine. Étant donné que l'entreprise suédoise SAAB offre une alternative, il est

¹ Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Témoignages, 1re session, 45e législature, 7 octobre 2025, Réunion no 8, 1605.

² Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Témoignages, 1re session, 45e législature, 7 octobre 2025, Réunion no 8, 1630.

nécessaire pour la Défense nationale d'évaluer, dans le contexte politique où les États-Unis appliquent de nombreux tarifs sur les échanges commerciaux, un changement de stratégie.

Recommandation 1 : Que, d'ici le 30 juin 2026, la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes une analyse des coûts et des bénéfices du maintien ou d'un changement à la stratégie d'achats des CF35A, un rapport sur les alternatives étudiées (leurs avantages et leurs désavantages) ainsi qu'une recommandation concernant la poursuite ou non de l'achat des CF35A.

Une stratégie d'approvisionnement diversifiée

Quelques jours avant le témoignage des fonctionnaires devant le Comité permanent des comptes publics, le 2 octobre 2025, le secrétaire d'État d'Approvisionnement en matière de défense, Stephen Fuhr, annonçait ses intentions de réduire la dépendance du Canada face aux États-Unis. Cependant, le jour précédent, il annonçait une entente de 1,75 milliards de dollars pour une commande de roquettes provenant des États-Unis.

Questionné sur ce sujet, la sous-ministre Stefanie Beck a justifié ce contrat par le fait que les négociations étaient déjà en cours. Elle a ainsi expliqué :

Comme vous le savez, d'habitude, nos projets en cours datent de plusieurs mois, voire de plusieurs années. Il est donc tout à fait normal qu'il y ait des annonces après l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement. Je tiens à mentionner les grandes décisions que nous avons prises dernièrement, y compris celle concernant le radar transhorizon, que nous venons d'acheter de BAE Systems Australia. Il s'agit d'un énorme investissement pour l'avenir du Canada et la protection de notre souveraineté.

Par ailleurs, nous avons un autre énorme projet, soit l'achat de destroyers qui seront construits par le chantier Irving, au Canada. Il y a aussi les sous-marins, qui ne viendront certainement pas des États-Unis. Nous pivotons donc déjà vers d'autres pays que les États-Unis. Toutefois, ça ne veut pas dire que nous n'achèterons plus rien des Américains, parce qu'ils font de bons produits. J'ajouterais que la plupart des exportations de l'industrie de la défense au Canada sont destinées aux États-Unis.³

Ainsi, dans cette situation, il est nécessaire que le gouvernement se dote d'un réel plan d'action afin de privilégier les achats auprès d'entreprises canadiennes pour réduire sa dépendance face aux entreprises américaines.

Recommandation 2 : Que, d'ici le 30 juin 2026, la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un plan d'action démontrant

³ Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Témoignages, 1re session, 45e législature, 7 octobre 2025, Réunion no 8, 1605.

comment elle augmentera ses achats auprès d'entreprises québécoises ou canadiennes et qu'elle réduira sa dépendance face aux entreprises américaines.

